

**REPONSE A LA QUESTION ORALE posée par
Monsieur Jean Biancucci
- GROUPE « A CHJAMA-PNC » -**

Objet : Abandon de construction d'une centrale au fioul lourd en Corse

Monsieur le Conseiller,

Votre question porte sur la décision de notre Assemblée, le 13 novembre dernier, de demander au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi de renoncer à toute construction d'une centrale au fioul lourd dans l'île ; elle adoptait aussi le principe de constituer une délégation chargée d'obtenir du gouvernement des précisions sur l'avancement du GALSI en particulier sur les aspects techniques et financiers.

Au lendemain du vote de l'Assemblée j'avais pris l'initiative de nouer des contacts nécessaires avec le Gouvernement afin de prendre date dans les meilleurs délais.

La notification de la venue du Président de la République le 15 décembre, et les indications selon lesquelles des annonces importantes seraient faites à cette occasion au sujet justement du GALSI, m'avaient conduit à suspendre cette démarche ; je suis pour l'instant dans l'attente, comme vous tous, d'une nouvelle date – dont on dit qu'elle pourrait être proche - pour cette visite présidentielle qui vient d'être reportée.

Nous n'avons donc toujours pas de visibilité sur la décision finale. Mais, si l'Assemblée estime qu'elle doit d'ores et déjà désigner en son sein une délégation chargée d'en discuter les aspects techniques et financiers, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient.

Le reste de votre intervention, Monsieur le Conseiller, n'appelle pas de réponse formelle puisqu'elle consiste en une réponse à Monsieur le Préfet suite aux craintes, exprimées par voie de presse, que votre décision du 13 novembre ne contredise le Plan Energétique.

Je ne peux que vous préciser que les différents supports de cadrage en vigueur aujourd'hui ne semblent pas, en effet, nous contraindre à opter pour le fioul lourd. Le mot « fioul » est utilisé mais il n'est pas précisé s'il s'agit de fioul lourd ou léger. De facto le FIOUL LEGER n'est pas exclu et il ne semble pas nécessaire de remettre en cause les documents de planification dont nous disposons.

* * *

*